

**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU 18 MARS 2020**

**ACTIVATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19**

Participants à la réunion à la mairie :

1	BOURDEAU Pascal	Mairie de Nontron	Maire
2	DELAGE Christiane	Mairie de Nontron	Adjointe Maire
3	LAGORCE Jacques	Mairie de Nontron	Adjoint Maire
4	DESPOUYS Myriam	Mairie de Nontron	Adjointe Maire
5	CARABIN Erwan	Mairie de Nontron	Adjoint Maire
6	HUGUET Annie	Mairie de Nontron	Conseillère municipale
7	BLANCHON Thomas	Mairie de Nontron	Conseiller municipal
8	BOURINET Olivier	Mairie de Nontron	Conseiller municipal
9	CHEVALIER Frédéric	Mairie de Nontron	DGS
10	BOUYOUX Agnès	Mairie de Nontron	RH et adj. DGS
11	MEILHAC Renaud	Mairie de Nontron	Assistant de prévention
12	NICOLEAU Jean-Christophe	Mairie de Nontron	Responsable ateliers techniques
13	TRIOUX Céline	Mairie de Nontron	Service Légalité Citoyenneté
14	OCHODNICKY Nathalie	Mairie de Nontron	ASVP
15	BARRAU Hervé	Mairie de Nontron	ASVP
16	VAN GERDINGE Fabrice	CCPN	DGS
17	VIROULAUD Sylvie	CIAS	Directeur
18	WALAS Pascal	Gendarmerie	Major, commandant la C.O.B.
19	FORESTI André	Hôpital de Nontron	Directeur
20	LABROUSSE Pascal	Hôpital de Nontron	Chef des services techniques
21	MAZEAU Patrick	SDIS 24	Chef du centre de secours de Nontron

Invités à la réunion : absents excusés

1	LASSERRE Nathalie	Sous-préfecture de Nontron	Sous-préfète de Nontron
2	CHABOT Véronique	Sous-préfecture de Nontron	Secrétaire générale
3	LAGARDE Béatrice	Sous-préfecture de Nontron	Administration Référente PCS
4	LASTERE Gérard	Mairie de Nontron	Conseiller municipal

Mr BOURDEAU rappelle brièvement le contexte de la crise sanitaire et rappelle que pour assurer le maintien de services essentiels, un Plan de Continuité des Activités a été mis en œuvre. Il souligne que compte tenu de l'ampleur que va prendre la crise sanitaire, il sera prudent de doubler les personnels fléchés pour intervenir dans le cadre de ce PCA sur les missions minimum obligatoires (*en cas d'infection d'agents mobilisables*).

Il fait part de sa décision de déclencher le Plan Communal de Sauvegarde, il présente l'organigramme et les différentes fonctions à animer, réparties sur plusieurs cellules opérationnelles : logistique, alerte de la population, accueil ravitaillement hébergement.

L'ensemble est coordonné par une direction des opérations de secours et un appui administratif. Il indique toutefois que c'est un schéma théorique et qu'en pratique il faudra l'adapter. Dans ce cadre, les référents de quartiers pourront être activés.

Il indique que le numéro d'appel pour la population est celui de la mairie : **05 53 60 84 00** relayé sur un portable, et l'adresse courriel créée spécifiquement : **gestiondecrise@nontron.fr**

Mme BOUYOUX rappelle les mesures prises dans le cadre du Plan de Continuité des Activités (*voir tableau joint*)

Mme VIROULAUD indique que les bureaux du CIAS sont fermés au public (sauf membres du personnel et domiciliations) mais que l'ensemble des services administratifs fonctionne (présence au bureau ou télétravail avec transfert d'appel). Elle précise que les prestations à domicile sont maintenues, les courses et besoins pour le chauffage sont assurés, mais que les prestations de ménage sont supprimées. Des personnes bénéficiaires ont demandé la suspension des prestations. D'autres personnes ne sont pas bénéficiaires et elle se propose de communiquer, via le CIAS, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la mairie de Nontron.

Mr VAN GERDINGE informe qu'un plan de continuité des activités a été mis en place à la communauté de communes, identifiant les activités et les personnes qui les gèrent. C'est Béatrice CIBOT qui est référente et les appels à la CCPN sont redirigés sur son portable. Les locaux sont fermés au public, mais ponctuellement des personnes peuvent être reçues. Pour les agents qui le peuvent le télétravail est mis en place.

Il précise que l'accueil des enfants, en collaboration avec la mairie de Nontron, est mis en place : la crèche et le centre de loisirs sont ouverts suivant leurs horaires mais la liste des enfants du personnel de santé n'a toujours pas été communiquée. Il souligne qu'il y a peu d'accueil actuellement mais que les équipes sont mobilisées pour faciliter la vie des personnels prioritaires.

Il indique que pour le CIAS au niveau des élus Mr René LALISOU fait le lien avec les différentes communes concernant les personnes vulnérables, et pour la CCPN c'est Mr Michel COMBEAU.

Mr BOURDEAU fait part de la création d'une mise en liaison des différents membres de la cellule de crise par l'application WHATSAPP (Covid19). Il donne la parole au directeur de l'hôpital puis au commandant de la communauté de brigades de gendarmerie et au chef de centre de secours, pour que chacun fasse le point sur le domaine qui le concerne.

Mr FORESTI donne lecture d'un communiqué de la Fédération Hospitalière faisant état des mesures de l'ARS visant une extension de la campagne de dépistage fléchée sur les CHU de Bordeaux, Limoges, Poitiers. Il indique que le laboratoire d'analyses Novabio de Nontron est en passe d'être agréé pour le dépistage ce qui est important localement.

Il informe que 207 cas sont connus sur la région actuellement dont surtout dans le Lot-et-Garonne. Le problème est le manque de masques de protection qui est urgent : il se pose pour les soignants mais va se poser pour la population. Des décès sont à craindre par ce manque de moyens. Du vandalisme apparaît par le vol de stocks de masques dont le transport va devoir être escorté.

Mr BOURDEAU demande au directeur s'il sera possible de diriger des habitants sur l'hôpital local en cas de problèmes.

Mr FORESTI indique que oui mais cela peut poser problème notamment le week-end où cela ne serait pas possible ; il ajoute avoir des difficultés avec certains médecins pour s'assurer de leur contribution... (*même en leur proposant un hébergement sur place puisque l'hôpital dispose pour cela de deux studios*).

Mr BLANCHON propose, en accord avec la direction de la Cité scolaire, que les 80 lits de l'internat du lycée, qui est donc fermé, soient mis à disposition de l'hôpital et de la commune en cas de pandémie majeure, puisque les élèves ont retiré leurs affaires des chambres. Il souligne que par contre à Piégut il y a eu un refus d'accueil d'élève au collège.

Mr FORESTI relève l'absence de solidarité nationale du personnel de l'Education nationale.

Mr BOURDEAU va contacter l'inspecteur d'académie, et le président du conseil départemental pour la mise à disposition du lycée.

Mr VAN GERDINGE précise que les visites à la Maison de Santé de Saint-Pardoux-la-Rivière sont faibles et limitées. Un dispositif a été mis en place par le Docteur Philippe FAROUDJA, un barnum a été installé à l'extérieur avec un système afin d'isoler les personnes présentant des symptômes des autres patients en attente de consultation.

Mr BOURDEAU indique que ce dispositif devrait être généralisé et demande de voir si on ne peut pas installer la même chose à Nontron. Il faudrait pouvoir rencontrer les médecins sur ce sujet.

Mr FORESTI et Mr VAN GERDINGE regrettent que le docteur FAROUDJA n'ait pas communiqué sur ce dispositif

Mr VAN GERDINGE précise que le personnel désinfecte tous les jours les locaux de la Maison de Santé de Nontron.

A son tour le Lieutenant MAZEAU fait observer une baisse d'activité du côté des pompiers mais se préparer à un pic car les personnes en détresse respiratoire vont apparaître. Il dispose de 6 personnes de garde de jour et de nuit, un agent pour le VISU et un infirmier de garde, mais il craint que ces deux derniers ne soient réquisitionnés sur les centres hospitaliers avec la progression de la crise sanitaire.

Il ajoute que ses services sont dans cette situation jusqu'au 1^{er} Mai. Il précise que le pic est pour la semaine prochaine et qu'à partir de là les problèmes vont apparaître avec l'augmentation des demandes d'interventions et la disponibilité des personnels. S'il y a augmentation de la population infectée il n'y aura plus de dépistage. Si les pompiers sont en contact avec des personnes infectées, ils seront maintenus sur leur poste sauf dans le cas où le niveau d'infection serait trop important. Il devra alors y avoir des priorités dans les secours.

Géographiquement si les problèmes augmentent le nord du département ne sera pas la priorité, et les gens seront maintenus à domicile.

Enfin, pour ce qui est des services de secours, ceux-ci tiendront le Maire informé de toute situation particulière susceptible d'être prise en charge au niveau des moyens communaux (situation de détresse,...) par le biais de Mr BLANCHON ou Mr MEILHAC.

Mr BOURDEAU informe du maintien du service du SMCTOM (ramassage des déchets) ; il indique que le marché hebdomadaire est maintenu uniquement pour l'alimentaire ; que la pharmacie effectue gracieusement le portage de médicaments ; que des formulaires de laissez-passer ont été établis pour les agents communaux en accord avec la gendarmerie pour faciliter les déplacements des services maintenus.

Le Major WALAS intervient à son tour et recommande fortement de limiter les déplacements. Il évoque les attestations et justificatifs de déplacement professionnel à avoir sur soi et à présenter aux contrôles et qu'il n'est pas besoin d'en établir systématiquement chaque jour.

Mme VIROULAUD soulève la situation des agents du CIAS qui font les courses des personnes âgées afin qu'ils puissent avoir une priorité, en présentant leur carte professionnelle, lorsqu'il y a des files d'attente dans les commerces, car c'est du temps de service et afin que les bénéficiaires ne soient pas trop en attente.

Le Major WALAS exprime un accord sur cette question. Il précise ensuite que trois heures de contrôle quotidien sont prévues mais qu'il n'y a pas encore de verbalisation ; ce sont surtout des conseils qui sont donnés. Il relève qu'un bar ne respecte pas les consignes de fermeture mais est sous surveillance. Les contraventions peuvent aller de 38 à 1.500 euros selon les cas.

Mr BOURDEAU revient sur l'accueil d'enfants et précise qu'il acceptera les enfants de pompiers et de gendarmes en plus de ceux des personnels de santé.

Le Major WALAS relève des risques de problèmes au city-park où des regroupements de jeunes se font et à l'établissement de la Rousselière, le confinement entraînant des difficultés relationnelles qui ont occasionné l'intervention de la gendarmerie.

Avec Mr BOURDEAU ils conviennent de faire intervenir aussi les ASVP au city-park.

Mr BOURDEAU demande que l'on ferme les Jardins des Arts.

Le Major WALAS indique que la brigade de Ribérac tourne également, même la nuit. Il informe qu'il y a quelques cas de coronavirus sur le secteur et que cela va se propager. Il déplore que 250 personnes aient été admises en même temps à Super U hier, le personnel étant aussi exposé.

Mr BOURDEAU précise qu'à l'avenir on ne se reproduira pas cette configuration de réunion ; cela se fera par visioconférence ou l'application WHATSAPP. Il demande si on est sollicité sur les personnes vulnérables.

Mme OCHODNICKY indique qu'il n'y a pas de demande particulière que la préoccupation essentielle qui est exprimée concerne la navette (*dont le fonctionnement est suspendu*)

Mme VIROULAUD indique que du côté du CIAS il y a une veille sur les personnes qui demandent l'arrêt des prestations dont elles bénéficient car elles sont dans une situation d'angoisse.

Mme OCHODNICKY indique que les bénévoles de la Croix Rouge sont à la disposition des gens qui en ont besoin pour effectuer du portage à domicile.

Mme VIROULAUD dit qu'elle peut fournir une liste des bénéficiaires chez lesquels le CIAS cesse son intervention.

Mme DESPOUYS demande s'il y a des consignes pour le portage des repas car il faut limiter les contacts.

Mme VIROULAUD précise que le dépôt se fait devant la porte même si cela n'est pas toujours facile.

Mr BOURDEAU demande ce qu'il en est des travaux pour les particuliers.

Le Major WALAS précise que les travaux peuvent continuer et que cela ne pose pas de difficultés. Certaines entreprises ont fermé, comme Bricomarché, alors qu'elles pouvaient continuer à fonctionner.

Mr BOURDEAU rappelle que l'on a une communication en place. Il faudra s'assurer qu'elle est suffisante. On n'a pas de vision par rapport aux médecins généralistes du secteur et c'est gênant. Il indique que serait sans doute à la sous-préfecture de les contacter afin qu'ils aient une organisation commune.

Mr BARRAU demande ce qu'il va en être de l'ouverture au 1^{er} avril du domaine de vacances des Nouailles.

Le Major WALAS rappelle que le lieu de confinement est normalement le domicile et pas la résidence secondaire.

Il rappelle également que les cérémonies religieuses sont suspendues, les obsèques doivent se dérouler en cercle restreint en respectant les distances préconisées entre les personnes.

Le Lieutenant MAZEAU attire l'attention sur les précautions personnelles à prendre avec l'entourage familial de son foyer lorsque l'on est professionnellement en situation d'exposition.

Mr MEILHAC informe que pour la mairie du gel-hydro-alcoolique a pu être commandé, en attente de livraison, mais qu'il n'y a pas de masques.

Mr CARABIN propose de mettre en place une plateforme de visioconférence pour la cellule de crise et éviter les réunions pour les prochains échanges.

Mr BOURDEAU aurait souhaité qu'il y ait un partage d'informations entre les mairies via la communauté de communes.

Il clôture la réunion de mise en place du plan communal de sauvegarde lequel se pratiquera en fonction de l'évolution de la situation ; les prochains échanges s'effectueront par télécommunication.